

Les préparations naturelles en arboriculture bio : soigner les arbres fruitiers par les plantes

Objectifs

S'approprier la législation quant à la fabrication, la vente, l'utilisation et la communication des préparations naturelles, maîtriser la diversité des préparations naturelles, leurs modes d'action, les modalités d'application

Enjeux

Les agriculteurs engagés en agriculture biologique disposent de peu de produits phytosanitaires autorisés pour assurer le bon état sanitaire de leurs cultures. De plus, la fertilisation organique est complexe à ajuster aux besoins nutritionnels des cultures. Ces deux principales contraintes de la production biologique peuvent être appréhendées en considérant le recours à des préparations naturelles à base de plantes (purins, décoctions, tisanes, etc...). Ces préparations peuvent être produites sur l'exploitation ou achetées.

Contenu

J1 en salle

- réglementation sur les préparations naturelles peu préoccupantes,
- normes des engrais foliaires,
- législations sur les préparations naturelles réalisées à la ferme
- recettes de fabrication (décoction, fermentation, tisanes),
- utilisations et modalités d'application (dilution, emploi en foliaire ou au sol, point de vigilance)

J2

- flore utilisable dans les préparations : consoude, oignon, ortie, fougère...; leurs usages et de leur mode d'action
 - matériel de fabrication (cuve, tamis, filtre)
 - matériel d'application des préparations naturelles (pulvérisation/poudrage)
- Présentation de la flore utilisée dans les préparations :
- mise en culture (consoude, oignon, plantes aromatiques et médicinales...),
 - cueillette sauvage de la flore spontanée (ortie, prêle, fougère...)
- Préparation d'un purin comme exercice de mise en application des informations acquises (récolte des plantes, utilisation du matériel de fabrication et d'application)

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)

Date limite d'inscription 18/10/2016

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Pour valider votre inscription, nous demandons un chèque de caution de 50€, encaissé uniquement en cas d'absence injustifiée

Plus de renseignements

Céline Mendes

celine.mendes@bio34.com

CIVAM bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 50023

34875

LATTES

Tel. 04 67 06 23 90

N° d'organisme de formation :

91340782734

Taux de satisfaction : %

repas tiré du sac



Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

25 oct 2016

09:00 - 17:00 (7hrs)

Lycée Privé des Techniques Agricoles Horticoles Gérard Augé (agronome - Soins des plantes)
Paysagères de Gignac, route de Pézenas
34150 Gignac

27 oct 2016

09:00 - 17:00

30250 Sommières

Gérard Augé (agronome - Soins des plantes)

Financier(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _____

Prénom _____

Adresse : _____

— —

Code postal : _____

— — — —

Commune _____

— —

Courriel _____

Téléphone _____

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : __

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))